

Pour se payer un piano à 89 000 francs, il joue dehors

NEUCHÂTEL / LA CHAUX-DE-FONDS Nicolas Engel fait résonner les notes de son piano en ville. Son rêve? Un Steinway. En 95 jours, il a récolté près de 21 500 francs.

PAR VICKY.HUGUELET@ARCINFO.CH

Pas besoin de le chercher très longtemps: les notes de Nicolas Engel résonnent loin à la ronde. Depuis quelques mois, le Biennois joue du piano dans les rues de villes alémaniques et romandes, dont Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. A 32 ans, il rêve de se payer un Steinway, d'une valeur de 89 000 francs.



Jouer dans la rue est l'occasion d'aller à la rencontre du public."

NICOLAS ENGEL
PIANISTE

Mais pourquoi se donner tant de mal à l'heure des financements participatifs en ligne? «Jouer dans la rue est l'occasion d'aller à la rencontre du public en tant qu'artiste, de partager.» Et ça fonctionne: en 95 jours, il a récolté près de 21 500 francs et a été invité à se produire lors de plusieurs concerts.

«Si je calcule, il me faudra environ deux ans et demi pour y arriver.» C'est avec le sourire qu'il le dit, avant d'enfiler ses gants par cette matinée encore fraîche.

D'abord avec un jouet

Nicolas Engel a fait des études de piano à Lucerne et est musicien indépendant depuis un peu plus de six mois. Il apprécie ces moments passés à l'extérieur, qui n'ont rien à voir avec



Nicolas Engel joue dans les rues de Neuchâtel pour se payer un Steinway. LUCAS VUITEL

Une pratique réglementée

→ **A Neuchâtel:** en 2015, la Ville mettait en place un règlement visant à différencier musiciens de rue et mendiants: outre des horaires limités et des places attribuées, les musiciens doivent se munir d'une autorisation – gratuite et journalière – et passer une audition. «Il y a moins de mendicité déguisée. Il n'y a plus, non plus, de harcèlement aux terrasses entre 12h et 13h30», se réjouit Pierre Hobi, chef de la sécurité urbaine. Depuis l'entrée en vigueur de ces droits et devoirs, 525 autorisations ont été demandées jusqu'à fin 2017. Dix-neuf personnes ont été interdites de jouer et 49 musiciens ont été avertis pour non-respect du règlement.

→ **A La Chaux-de-Fonds:** un arrêté communal est en vigueur depuis 2002 et a été modifié en 2015. Il y est précisé que le musicien doit se munir d'une autorisation journalière, au prix de 10 francs, et doit savoir suffisamment bien jouer, pour les mêmes raisons qu'à Neuchâtel. Les horaires et les lieux sont également limités. Entre mars 2017 et mars 2018, une moyenne de neuf demandes d'autorisation par mois a été constatée. Selon Jérémie Vögtlin, responsable administratif à la sécurité publique, ce chiffre est stable et aucune autorisation n'aurait été refusée à ce jour.

des concerts ou des répétitions. Il aime les interactions avec les gens, qui lui rendent son large sourire et même quelques pièces.

Neuchâtelois généreux

Pour faire résonner ses mélodies, le Biennois joue sur un piano offert par un atelier de Nidau, à qui il fait accorder ses instruments. Il le déplace en train, sur un diable. «Au début, j'avais un instrument pour enfants. Je suis allé passer mon audition à Neuchâtel avec ça, c'était rigolo.»

Car toutes les villes n'ont pas les mêmes exigences des musiciens de rue (voir encadré). «Ça peut être compliqué.

Dans certaines villes, il faut aller à des endroits précis et il y a de la concurrence.» Pour prendre l'exemple de Neuchâtel, où il jouait le jour de l'interview, «il arrive que les autorisations manquent, mais, en général, je trouve une place. Par contre, il faut changer de lieu toutes les vingt minutes. C'est court.» Cela dit, «il me semble que les Neuchâtelois de la ville sont les plus généreux. Ils apprécient plus la musique, ils écoutent et ont des contacts avec moi. Une relation est en train de s'installer: on me demande quand je vais revenir!»

Pour le savoir, rendez-vous sur le site www.nicolasengel.ch.